



CNE du Lundi 22 Juillet 2024

Déclaration CGT

Entre « tri sélectif » des demandeurs d'emploi, diagnostic global et plan d'actions, quelles garanties pour un réel accompagnement ?
Nous dénonçons cette logique visant à imposer des devoirs au public en le rendant responsables de ses propres difficultés et besoins.

La loi plein emploi poursuit son chemin qui va conduire à mettre sous contrainte le public le plus en difficulté en le soumettant à des devoirs primant sur des droits insuffisants et indignes d'un pays où le nombre de millionnaires ne cesse d'augmenter.

Lors de cette séance du CNE, sont soumis au vote les critères permettant l'orientation et ceux permettant le diagnostic global. Ces référentiels sont des outils au service de cette Loi Plein Emploi à laquelle la CGT est opposée.

Ces référentiels, pilotés par des algorithmes inconnus ou par des systèmes d'information auxquels tous les organismes référents devront se soumettre ne sont pas au service du public. Ce ne sont que des outils facilitant la contrainte et se substituant à un réel accompagnement en présentiel, régulier, avec un conseiller disponible donc non surchargé de situations à suivre.

S'agissant particulièrement des jeunes, et donc de l'activité des missions locales, les incertitudes, les interrogations sont grandes à tel point que la CGT a émis dans le dossier qu'elle a constitué pour cette séance du CNE plusieurs interrogations pour lesquelles elle souhaite un positionnement clair du CNE et de ses membres.

Ainsi, il n'a jamais été question de trier les jeunes en missions locales pour lesquelles l'accueil inconditionnel et sur le flux sont des fondamentaux. Cela va-t-il disparaître ?

Pour les bénéficiaires du RSA et le public en situation de handicap, la machine France Travail, ne sera pas le moyen d'améliorer leur situation, mais de les soumettre à la Loi du plein Emploi.

Les dernières échéances électorales ont montré que les Français souhaitent que le progrès social soit la priorité du prochain Gouvernement et du Parlement. Le CNE doit se mettre au diapason.

Montreuil, le 22 Juillet 2024